

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No. 37

130th and 131st meeting
18 April 1947

130ème et 131ème séances
18 avril 1947

Lake Success
New York

TABLE OF CONTENTS

Hundred and thirtieth meeting

	<i>Page</i>
133. Provisional agenda	767
134. Adoption of the agenda	767
135. Continuation of the discussion on the Greek question	767

Hundred and thirty-first meeting

136. Continuation of the discussion on the Greek question	786
---	-----

TABLE DES MATIERES

Cent-trentième séance

	<i>Pages</i>
133. Ordre du jour provisoire	767
134. Adoption de l'ordre du jour	767
135. Suite de la discussion sur la question grecque	767

Cent-trente et unième séance

136. Suite de la discussion sur la question grecque	786
---	-----



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

SECOND YEAR

No. 37

DEUXIEME ANNEE

No 37

HUNDRED AND THIRTIETH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Friday, 18 April 1947, at 10:30 a.m.*

President: Mr. Quo Tai-chi (China).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, Brazil, China, Colombia, France, Poland, India, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

133. Provisional agenda (document S/328/Corr.1)

1. Adoption of the agenda.
2. The Greek question.

134. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

135. Continuation of the discussion on the Greek question

At the invitation of the President Mr. Kahreman Ylli, representative of Albania, Mr. Athanassov, representative of Bulgaria, Mr. Dendramis, representative of Greece, and Mr. Krasovec, representative of Yugoslavia, took their seats at the Council table.

The PRESIDENT: There were two speakers inscribed on my list at the last meeting; they did not have an opportunity to speak. This morning I have four other speakers who wish to speak. I shall call first upon the representative of France.

CENT-TRENTIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le vendredi 18 avril 1947, à 10 h. 30.*

Président: M. Quo Tai-chi (Chine).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Pologne, Royaume-Uni, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

133. Ordre du jour provisoire (document S/328/Corr.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question grecque.

134. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

135. Suite de la discussion sur la question grecque

Sur l'invitation du Président, M. Kahreman Ylli, représentant de l'Albanie, M. Athanassov, représentant de la Bulgarie, M. Dendramis, représentant de la Grèce, et M. Krasovec, représentant de la Yougoslavie, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): A la dernière séance, deux orateurs étaient inscrits sur ma liste, mais ils n'ont pu prendre la parole. Ce matin, quatre autres orateurs se sont fait inscrire. Je donnerai d'abord la parole au représentant de la France.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): The members of the Security Council have, in my opinion, a two-fold responsibility. We are not acting merely as representatives of our Governments; we have also a direct responsibility of our own, derived from the fact that we are members of the organ of the United Nations which is most directly concerned with the application of the provisions of the Charter and, in particular, of the general provisions of Article 1, namely, to maintain among the peoples relations based on justice and to ensure the maintenance of peace.

It is with the full realization of that responsibility that I wish to make the following remarks on the question which is on our agenda today. I am one of the last speakers, and I do not wish to prolong the debate; I shall therefore make these remarks as concise as possible.

I do not think it would be wise to conceal the concern that the recent policy of the United States may have caused with regard to the authority and the future of the United Nations. We felt this concern when we saw the Government of the country whose support is most necessary to the United Nations taking sides on the difficulties of the situation in Greece, at a time when an investigating commission appointed by the Security Council was conducting an inquiry on the spot, and without waiting for it to submit its report. We felt this concern also when a policy of substantial military aid to Greece and Turkey was being announced at a time when another commission, also appointed by the Security Council, was beginning to study the reduction of armaments.

We should indeed be grateful to the people and the Government of the United States for having understood that concern before it had been expressed by anyone here. The statements made at our previous meetings by Mr. Austin give a sure indication of the place occupied by this international organization in the conscience of nations. The explanations which were provided and the assurance given us that any arrangements or agreements which might be made with the Greek and Turkish Governments would be submitted to the Secretariat for registration, are important facts in the development of the United Nations. Nevertheless, these statements impose a heavy responsibility on the Security Council.

I do not wish to express my opinion without first associating myself, as I have done on another occasion, with the tributes which have been paid here to the Greek people and to the extreme courage which it has shown. I know, by personal experience, the effect produced by Greek resistance in all countries which were occupied by Hitler's armies. I need only recall the thrill which ran through my country at the thought that there was, at one end of Europe, a people, a great people in history, but numerically a small country, which was too proud to bow before the armies which were then the most powerful in the world. I am glad

M. PARODI (France): Les membres du Conseil de sécurité ont ici, à mes yeux, une double responsabilité. Nous n'agissons pas seulement comme représentants de nos Gouvernements; nous avons aussi une responsabilité propre et directe du seul fait que nous sommes les membres de l'organe des Nations Unies qui a le plus directement la charge d'appliquer les prescriptions de la Charte et, notamment, les prescriptions générales de l'Article premier, c'est-à-dire d'entretenir entre les peuples des relations fondées sur la justice et d'assurer le maintien de la paix.

C'est avec la conscience de cette responsabilité que je veux présenter, sur la question qui figure à notre ordre du jour, les observations suivantes. Je suis un des derniers à parler, et je ne veux pas prolonger le débat; je présenterai donc ces observations sous une forme aussi concise que possible.

Je ne pense pas qu'il serait bon de dissimuler les inquiétudes que la récente politique des Etats-Unis a pu faire naître, quant à l'autorité et à l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons éprouvé ces inquiétudes quand nous avons vu le Gouvernement du pays dont l'appui est le plus nécessaire à l'Organisation prendre parti sur les difficultés de la situation en Grèce alors qu'une commission d'enquête, désignée par le Conseil de sécurité, poursuivait une enquête sur place, et sans attendre qu'elle eût présenté son rapport; et, aussi, quand une politique d'aide militaire importante à la Grèce et à la Turquie a été annoncée au moment où une autre commission, également instituée par le Conseil de sécurité, commençait à étudier la réduction des armements.

Nous devons certainement être reconnaissants au peuple et au Gouvernement des Etats-Unis d'avoir compris ces inquiétudes avant que personne ici ne les eût exprimées. Les déclarations faites à nos séances précédentes par M. Austin marquent à coup sûr la place que l'institution internationale occupe dans la conscience des peuples. Les explications qui ont été fournies, l'assurance qui nous a été donnée que les arrangements et les accords qui interviendraient avec les Gouvernements grec et turc seraient communiqués au Secrétariat pour être enregistrés, sont des faits importants dans le développement de l'Organisation des Nations Unies. Ces déclarations, toutefois, chargent le Conseil de sécurité d'une lourde responsabilité.

Je ne voudrais pas indiquer ma manière de voir sans d'abord m'associer, comme je l'ai fait en une précédente occasion, à l'hommage qui a été rendu ici au peuple grec ainsi qu'à l'extrême courage dont il a fait preuve. Je sais, par expérience personnelle, quelle résonance la résistance grecque a fait naître dans tous les pays qu'occupaient les armées d'Hitler. Je n'ai qu'à me souvenir du frémissement qui a parcouru mon pays à la pensée qu'il y avait, à une extrémité de l'Europe, un peuple — un peuple grand dans l'histoire mais petit par le nombre — assez fier pour ne pas s'incliner devant les armées qui étaient alors les plus puissantes du monde. Je

to find that we were unanimous in paying this tribute to the resistance of the Greek people.

Hence, the principle of economic aid to Greece seems to me to be incontestable, and I do not think that any member of the Security Council has contested it. We also know that this aid is a matter of the greatest urgency and that it has been requested by the Greek Government.

It has been suggested that this aid should be controlled by a body of the United Nations: that is a proposal which may be worthy of consideration; for my own part, I could not easily support it if I did not know that it had received the approval of the United States Government—for we must not forget that this is an aid the burden of which the United States is assuming alone. The situation would undoubtedly be different if Governments other than that of the United States were prepared to bear their part of this burden, but we know that this is not the case. In my opinion, at any rate, the essential point is that the Greek people should be helped as it deserves help, and that without loss of time.

However, I would wish the United States delegation to go further than the registration of agreements to be concluded, and that a formula be found whereby the international Organization would be kept informed of the help to Greece and of its results, whether through the Security Council or through the Economic and Social Council, or the other international bodies to which Mr. Austin has several times referred. I would ask the United States delegation kindly to examine that suggestion.

The help which will be given to the Greek people is such as to justify a counterpart. The present regime in Greece derives its legitimacy from the fact that it is based on elections which took place under international control. Many other Governments might, or should, envy the Greek people that elective origin; but it may be easier to hold a single free election than to put really into practice the principles of democracy and liberty.

It is perhaps a delicate matter for the Security Council to formulate an opinion on the distribution of aid emanating solely from United States generosity. Nevertheless, I think that it is within our competence to ask the United States Government to accompany the aid it will give to Greece with advice which, I hope, will enable the Greek Government to appear in the eyes of the world as a Government acting in the name of a truly democratic regime. That is certainly one of the conditions for the re-establishment of internal peace and of the unity of the Greek people.

suis heureux de constater que nous avons été ici unanimes à rendre hommage à la résistance du peuple grec.

Aussi le principe même d'une aide économique à la Grèce ne me paraît-il pas pouvoir être contesté, et je ne crois pas qu'il l'ait été par aucun des membres du Conseil de sécurité. Nous savons aussi que cette aide doit être donnée dans des conditions de grande urgence, et qu'elle a été demandée par le Gouvernement grec.

On a suggéré que cette aide devrait être contrôlée par un organisme des Nations Unies; c'est une proposition qui peut mériter d'être examinée; quant à moi, je ne pourrais facilement l'appuyer si je ne savais qu'elle recueille l'adhésion du Gouvernement des Etats-Unis, car nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'une aide dont les Etats-Unis d'Amérique sont seuls à assumer la charge. La situation serait incontestablement différente si d'autres Gouvernements que celui des Etats-Unis étaient disposés à prendre leur part de cette charge, mais nous savons qu'il n'en est pas ainsi. A mes yeux, en tout cas, l'essentiel est que le peuple grec soit aidé comme il mérite de l'être, et sans perdre de temps.

Je souhaiterais cependant que la délégation des Etats-Unis pût aller plus loin que l'enregistrement des accords à intervenir, et qu'une formule pût être trouvée par laquelle l'Organisation internationale serait tenue au courant de l'aide donnée à la Grèce et des ses résultats, que ce fût par l'intermédiaire du Conseil de sécurité ou du Conseil économique et social, ou des autres organismes internationaux auxquels M. Austin a plusieurs fois fait allusion. Je demande à la délégation des Etats-Unis de bien vouloir examiner cette suggestion.

L'aide qui sera apportée au peuple grec est de nature à justifier une contrepartie. Le régime actuellement en vigueur en Grèce tire sa légitimité du fait qu'il prend appui sur des élections auxquelles il a été procédé sous contrôle international. Cette origine élective, beaucoup d'autres Gouvernements pourraient sans doute, ou devraient, l'envier au peuple grec; mais il peut arriver qu'il soit plus facile de procéder une fois à des élections libres que de mettre véritablement en pratique les principes de démocratie et de liberté.

Il est peut-être délicat, pour le Conseil de sécurité, de formuler un avis quant à la distribution de secours provenant de la seule générosité des Etats-Unis. Je pense cependant que cela rentre dans nos attributions et qu'il conviendrait de demander au Gouvernement des Etats-Unis d'accompagner le concours qu'il donnera à la Grèce de conseils qui, je le souhaite, permettront au Gouvernement grec d'apparaître à tous les yeux comme agissant au nom d'un régime véritablement démocratique. C'est certainement là une des conditions du rétablissement de la paix intérieure et de l'unité du peuple grec.

I should like to add one remark: It is profoundly regrettable to see a people which has shed so much blood for the liberty of the world engage in internecine strife, as is the Greek nation at present. The conditions of resistance to the invader, which we have become accustomed to call by the single word, "resistance," have indeed shown common characteristics in all the countries that have suffered invasion, and it is perhaps difficult for countries which have not been invaded to understand them. I hope that the influence of the United States Government will be exercised in such a manner that full account is taken of the heroism displayed against the Axis armies, of the natural impatience of men who have spent themselves freely, and of the difficulties which these men have encountered in having to accept certain disillusiones and in having to become accustomed once again to the discipline of peace.

In speaking of aid to Greece, I have been referring only to financial and economic assistance; the question of military aid is more delicate, and I do not think that we are in a position to consider it at the present stage of our work.

We have sent to Greece a commission instructed to study the question of frontier incidents on the spot. That commission has undertaken a long and certainly a conscientious inquiry. It is in the process of framing the conclusions which it will submit to us. Its report, whether unanimous or not, is, in any event, an element of appreciation without which we cannot formulate any serious opinion.

Nevertheless, at this time I should like to make a very general remark on this question of military assistance. It has been said, and unfortunately rightly so, that the United Nations did not have sufficiently effective means of action at its disposal to be able to deal usefully with certain situations. Our authority would certainly be greater if the work of the Military Staff Committee were more advanced, if Article 43 of the Charter had been implemented, and if we had contingents available which might be sent to the critical points of the world. It would not be the size of these contingents or of their armament that would count most but their status as international forces which no country could think of attacking without thereby proclaiming itself an aggressor against the United Nations.

Thus, one of the lessons of the situation in which we are placed is, once again, that we should establish as soon as possible, the armed forces provided for in Article 43 of the Charter. That is in the interests of all the nations of the world. It is the condition of an authority which we cannot claim for the United Nations without putting that Organization in a position to exert it.

Finally, I should like to say a few words on the conservatory measure proposed by Mr. Austin in the draft resolution he submitted,

Je voudrais ajouter une observation: il est profondément douloureux de voir un peuple qui a tant versé de son sang pour la liberté du monde se déchirer lui-même, comme la nation grecque le fait actuellement. Les conditions de la résistance à l'envahisseur, de ce que nous avons pris l'habitude d'appeler la résistance tout court, ont sans doute présenté des traits communs dans tous les pays qui ont connu l'invasion, mais elles sont peut-être difficiles à comprendre pour les pays qui n'ont pas été envahis. Je souhaite que l'influence du Gouvernement des Etats-Unis s'exerce en tenant largement compte de l'héroïsme dépensé hier contre les armées de l'Axe, de l'impatience naturelle à des hommes qui ont donné beaucoup d'eux-mêmes, de la difficulté qu'ont éprouvée ces hommes à accepter certaines désillusions, comme à se réhabituer aux disciplines de la paix.

Si je viens de parler de l'aide à la Grèce, je n'ai eu en vue que l'aide financière et économique; la question de l'aide militaire est plus délicate, et je ne pense pas que nous soyons en état de l'examiner au stade actuel de nos travaux.

Nous avons envoyé en Grèce une commission chargée d'étudier sur place la question des incidents de frontières; cette commission a procédé à une longue, et certainement consciencieuse, enquête. Elle met au point les conclusions qu'elle doit nous présenter. Son rapport, qu'il exprime ou non l'avis unanime, est en tout cas un élément d'appréciation sans lequel nous ne pouvons formuler aucun avis sérieux.

Je fais cependant, dès maintenant, une remarque de caractère très général sur cette question d'aide militaire. On a dit, et malheureusement avec justesse, que l'Organisation des Nations Unies ne disposait pas de moyens d'action suffisamment efficaces pour que nous puissions utilement prendre en main certaines situations. Notre autorité serait certainement plus grande si les travaux du Comité d'état-major étaient plus avancés, si l'Article 43 de la Charte avait été mis en application et si nous disposions de contingents pouvant être envoyés aux points névralgiques du monde. Ce n'est pas tant l'importance des effectifs ni de leur armement qui compterait que leur caractère de forces internationales que nul pays ne pourrait songer à attaquer sans, par cela même, se désigner lui-même comme l'agresseur des Nations Unies.

Une des leçons de la situation dans laquelle nous nous trouvons est donc, une fois de plus, qu'il est nécessaire d'accélérer la mise sur pied des forces visées à l'Article 43 de la Charte. C'est l'intérêt de toutes les nations du monde. C'est la condition d'une autorité que l'on ne peut revendiquer pour l'Organisation des Nations Unies sans la mettre à même de l'exercer.

Il me reste à dire un mot de la mesure de caractère conservatoire proposée par M. Austin dans le projet de résolution qu'il a déposé, et qui

which consists in asking the Commission to keep some observers on the spot.

I have already said at a preceding meeting that I consider this to be a good and useful measure, because it will make it possible for us to keep directly informed of the situation in Greece, while leaving us completely free to make a decision in the future.

The PRESIDENT: The next speaker on my list, the representative of Colombia, has asked to be recognized later, while the representative of Brazil has expressed the wish to be called on earlier. Therefore, I now call upon the representative of Brazil.

Mr. ARANHA (Brazil): The Greek Government directed to the Government of the United States a request for assistance of an emergency nature to enable it to maintain order which was being disturbed by subversive activities. A similar request was advanced by the Turkish Government, and both are being considered at the present moment by the Congress of the United States.

The representative of the United States on this Council has amply explained the nature of the contemplated aid, which he has affirmed to be entirely compatible with the basic principle of the foreign policy of his country, which aims at strengthening the United Nations and promoting the organization of collective security.

We are confronted with a situation which is a direct outcome of the war. The moral and material order of civilization has been deeply shaken, and in some regions it has suffered actual destruction. Even countries which escaped material devastation present, today, a picture of gravely disturbed social, political, and economic structures. Wherever, as is the case with Greece, devastation has attained extraordinary proportions, the situation approaches chaos. Hence the primal necessity of maintaining order, failing which it will not be possible to carry on the work of reconstruction of these countries so as to ensure for their peoples the degree of tranquility and of economic and social well-being to which they are entitled under the broad scope and purposes of the United Nations. That order will have to correspond to the will and consent of the majority of the population and of its most enlightened elements. In other words, it will have to be a democratic order which shall respect the human person and create conditions favourable to the uplift and progress of that person. While it is true that order springs from the demands of conscience and not from force, it is no less true that certain material conditions are essential to the maintenance of order.

The emergency aid requested by Greece and Turkey is intended precisely for such maintenance of order. No one can accuse the Govern-

consiste à demander à la Commission de maintenir certains observateurs sur place.

J'ai déjà indiqué, au cours d'une précédente séance, que c'est, à mes yeux, une mesure heureuse et utile, puisqu'elle doit nous permettre de rester directement informés de la situation en Grèce et qu'elle réserve pour l'avenir toute notre liberté de décision.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): L'orateur suivant, sur ma liste, le représentant de la Colombie, a demandé à prendre la parole plus tard. D'autre part, le représentant du Brésil a exprimé le désir de parler maintenant. En conséquence, je donne la parole au représentant du Brésil.

M. ARANHA (Brésil) (*traduit de l'anglais*): Le Gouvernement de la Grèce a adressé au Gouvernement des Etats-Unis une demande d'assistance d'un caractère urgent, pour lui permettre de maintenir l'ordre qui était menacé par des activités subversives. Une demande analogue a été présentée par le Gouvernement de la Turquie, et ces deux requêtes sont actuellement examinées par le Congrès des Etats-Unis.

Le représentant des Etats-Unis auprès de ce Conseil a longuement expliqué la nature de l'aide envisagée. Il a affirmé qu'elle était entièrement compatible avec le principe fondamental de la politique étrangère de son pays qui vise à affermir l'Organisation des Nations Unies et à favoriser l'établissement de la sécurité collective.

Nous nous trouvons devant une situation qui est une conséquence directe de la guerre. L'ordre moral et l'ordre matériel de la civilisation ont été profondément ébranlés et, dans quelques régions, ont, en fait, été détruits. Même les pays qui ont échappé aux dévastations matérielles offrent aujourd'hui le spectacle d'une structure politique, économique et sociale gravement ébranlée. Partout où la dévastation a atteint des proportions extraordinaires, comme c'est le cas en Grèce, la situation touche au chaos. D'où la nécessité primordiale de maintenir l'ordre, faute de quoi il ne sera pas possible de poursuivre l'œuvre de reconstruction de ces pays de manière à assurer à leurs populations le degré de tranquillité et de bien-être économique et social auquel elles ont droit conformément au vaste programme et aux buts des Nations Unies. Cet ordre devra correspondre à la volonté et au consentement de la majorité de la population et de ses éléments les plus éclairés. En d'autres termes, cet ordre devra être un ordre démocratique qui respecte la personne humaine et crée les conditions favorables à son élévation morale et à son progrès. S'il est vrai qu'un ordre de ce genre est imposé par les exigences de la conscience, et non par la force, il n'en est pas moins vrai que certaines conditions matérielles sont essentielles pour le maintien de l'ordre.

Les secours d'urgence demandés par la Grèce et la Turquie sont précisément destinés à ce maintien de l'ordre. Personne ne peut accuser

ments of those countries of being undemocratic nor of concealing aggressive purposes. The resources asked for are necessary to consolidate state institutions and safeguard them against subversive attempts, thus creating the indispensable conditions of stability and well-being.

Since the agencies of the United Nations to which an appeal could be addressed by Greece and Turkey are not yet functioning, and in view, furthermore, of the lack of co-operation with the Greek Government on the part of the Governments of the neighbouring countries—as it has been made apparent to this Council—the Governments of Greece and Turkey have decided to apply to the only country which, in the present state of affairs, is in a position to supply the necessary aid.

The United Nations does not constitute a State superstructure with derogation of sovereignties. The Charter is a pact between sovereign nations, intended to promote the interests of the Member States in regard to peace, security, and general well-being. They are not forbidden the pursuance of normal relations by means of bilateral or multi-lateral treaties aiming at the most varied objectives and interests, including those of military defence.

There is no disposition in the Charter of the United Nations that might be invoked directly or indirectly as being preclusive of the concession of the assistance under consideration. On the contrary, the Charter presupposes, as necessary for the maintenance of peace and security, the creation in all countries of conditions of stability and well-being. Furthermore, under the terms of Article 56, the Members of the Organization are bound to act, either jointly or individually, to achieve that purpose.

It should be definitely and clearly understood, therefore, that, in our opinion, nations are not precluded from requesting or receiving the assistance of other nations, nor from extending such help to others; and furthermore, that there is nothing in our Charter to warrant that such requests or the granting of such help should be submitted to any interference of the United Nations or its agencies.

In the declarations made to this Council by the representative of the United States however, a new fact which may be fraught with important consequences becomes apparent. I am referring to the desire shown by the Government of the United States of America, before performing an action which is inherent to its sovereignty and which is not forbidden by the Charter, of consulting the United Nations and even—as indicated in the amendment proposed by Senator Vandenberg and to which Mr. Austin referred in his declaration of 10 April¹—of subordinating, to the United Nations, the execution of the

les Gouvernements de ces pays de ne pas être démocratiques ou de dissimuler des intentions d'agression. Les ressources demandées sont nécessaires pour consolider les institutions gouvernementales, les protéger contre des attaques subversives et créer ainsi les conditions de stabilité et de bien-être indispensables.

Comme les institutions des Nations Unies auxquelles la Grèce et la Turquie auraient pu faire appel ne fonctionnent pas encore et comme, en outre, les Gouvernements des pays voisins de la Grèce n'apportent aucune coopération au Gouvernement de ce pays—ainsi que le Conseil a pu s'en rendre compte—les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie ont décidé de faire appel au seul pays qui, dans l'état actuel des choses, est en mesure de fournir l'aide nécessaire.

L'Organisation des Nations Unies ne constitue pas une sorte de super-Etat dont la structure porterait atteinte aux souverainetés nationales. La Charte est un pacte entre nations souveraines, destiné à servir les intérêts des Etats Membres en ce qui touche la paix, la sécurité et le bien-être général. Il n'est pas interdit à ces Etats d'entretenir des relations normales par des traités bilatéraux ou multilatéraux ayant pour objectif les intérêts et les buts les plus variés, y compris ceux de la défense militaire.

Il n'y a dans la Charte des Nations Unies aucune disposition qui puisse être directement ou indirectement invoquée pour empêcher l'octroi de l'aide en question. Au contraire, la Charte présuppose comme nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité la création, dans tous les pays, de conditions de stabilité et de bien-être. De plus, aux termes de l'Article 56, les Membres de l'Organisation sont tenus d'agir solidairement ou individuellement pour atteindre ce but.

Il devrait donc être définitivement et nettement entendu qu'il n'est pas, à notre avis, interdit aux nations de demander ou de recevoir l'aide d'autres nations, ni d'en aider d'autres: de plus, que rien, dans notre Charte, ne justifie que ces requêtes, ou l'octroi de cette assistance, doivent faire l'objet d'une intervention quelconque de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions.

Cependant, un fait nouveau, qui peut être gros de conséquences importantes, ressort de la déclaration faite à notre Conseil par le représentant des Etats-Unis. Je fais allusion au désir manifesté par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, avant d'accomplir une action qui découle de sa souveraineté et qui n'est pas interdite par la Charte, de consulter l'Organisation des Nations Unies et même—comme l'indique l'amendement proposé par le sénateur Vandenberg, que M. Austin a mentionné dans sa déclaration du 10 avril¹—de subordonner à la décision de l'Organisation l'exécution du programme

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 35.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 35.

intended programme of aid. That fact is of great significance, because it involves an auto-limitation of national sovereignty on the part of a major Power, in favor of international action, thus resulting in the strengthening of the prestige of international collaboration and, consequently, of that of the United Nations.

For those reasons, the Brazilian delegation wishes to express its congratulations to the Council upon the attitude taken by the United States of America; but it is the desire of the Brazilian delegation to have it clearly understood that it does not consider that attitude as a doctrine or practice to be followed in the future, our stand being that normal and bilateral acts in the life of nations, including the right to request, receive, and extend aid for purposes of order and defence, do not call either for the consent of the other nations or the interference of the United Nations or its agencies.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I wish to present the view of the Syrian delegation on the subject before us.

The question of the aid proposed by the United States of America to Greece and Turkey is now being discussed by the United States Congress in Washington and by the Security Council at Lake Success. I consider that the development of the discussion in the United States Congress at the present moment is not of immediate concern to us here. Nevertheless, it would be appropriate for the United Nations organs to observe and take note of what is going on there, while awaiting the final issue which, as Mr. Austin declared at the last meeting, will be presented to the United Nations in due course. Then, and only then, will the competent organ of the United Nations have had ample time and authority to study and discuss the matter and to take a decision upon it.

I stated at a previous meeting on this subject that the case was not reported to the Security Council for the purpose of obtaining its approval or disapproval at the present moment, but simply, as Mr. Austin explained, for the purpose of informing the Council that a proposal of that nature and to that effect was now under discussion in the United States Congress.¹ The Syrian delegation's opinion on this subject is that we should wait until the time when the project is presented to us in its final form.

As to the principle of extending the proposed aid by the United States Government to Greece, in response to the latter's urgent request, in order to enable that country and its Government to carry out the necessary reconstruction in its social, economic, and civic fields, the Syrian delegation cannot but receive with hearty appreciation the highly esteemed intention therein, whether that intention is shown by the United

d'aide projeté. Ce fait est d'une grande importance, car il implique une limitation imposée par une grande Puissance à sa propre souveraineté nationale, en faveur d'une action internationale, ce qui renforce le prestige de la collaboration internationale et, par conséquent, celui de l'Organisation des Nations Unies.

C'est pourquoi la délégation du Brésil désire exprimer au Conseil ses félicitations pour l'attitude prise par les Etats-Unis d'Amérique; mais cette délégation désire qu'il soit nettement entendu qu'elle ne considère pas cette attitude comme une doctrine ou une pratique qu'il faille suivre à l'avenir, car elle estime que, dans la vie des nations, des actes normaux et bilatéraux, comprenant le droit de demander, de recevoir et d'octroyer une aide à des fins d'ordre et de défense, n'exigent ni le consentement d'autres nations, ni l'intervention de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je désire présenter les vues de la délégation de Syrie sur la question que nous examinons.

La question de l'aide proposée par les Etats-Unis d'Amérique à la Grèce et à la Turquie est en discussion à l'heure actuelle au Congrès des Etats-Unis à Washington, et au Conseil de sécurité à Lake Success. J'estime que le cours de la discussion actuelle au Congrès n'est pas pour nous d'un intérêt immédiat. Malgré tout, il serait opportun que les organes des Nations Unies observent ce qui s'y passe et en prennent note, en attendant le résultat final qui, le moment venu, sera communiqué à l'Organisation des Nations Unies, comme M. Austin nous l'a déclaré lors de la dernière séance. Alors, et alors seulement, l'organe approprié des Nations Unies aura toute la compétence et le temps voulus pour étudier la question, la discuter et prendre une décision.

A une précédente séance, où était examinée cette question, j'ai déclaré que le cas n'avait pas été communiqué au Conseil de sécurité pour obtenir, maintenant, son approbation ou sa désapprobation, mais simplement, comme l'a expliqué M. Austin, en vue d'informer le Conseil qu'une proposition de cette nature, et à cet effet, est actuellement en discussion au Congrès des Etats-Unis¹. L'opinion de la délégation de la Syrie à ce sujet est la suivante: nous devrions attendre que le projet nous soit présenté sous sa forme définitive.

Quant au principe de l'assistance que le Gouvernement des Etats-Unis se propose d'offrir à la Grèce, en réponse à la demande urgente de cette dernière, pour permettre au pays et au Gouvernement grec de mener à bien la reconstruction nécessaire dans les domaines économique, social et civique, la délégation de la Syrie ne peut qu'applaudir chaleureusement à la noble intention dont s'inspire ce principe, que cette

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second year, No. 33.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 33.

States or by any other State which may be willing to make such a liberal endowment.

Considering the traditional friendly relations which have existed between Syria and Greece in ancient, medieval, and modern times, the Syrian people has for the Greek people the deepest sympathy and the warmest appreciation. Phœnician, Byzantine, and Arab history is full of narrations and events which reflect the intimate contact between those two peoples. For three centuries, they shared the vicissitudes of the great Ottoman Empire. During this last world war, a large number of Greek refugees found their way into Syria and Lebanon, where they were very well received and treated in the most neighbourly and brotherly manner. The Syrian people, as a whole, highly esteems the valour with which the Greeks defended their country, and greatly admires their independent, freedom-loving spirit, which prompted and inspired them as individuals and as a nation to fight their overwhelming enemies, the Axis Powers, so bravely and resolutely, thus proving once more that they are the worthy descendants of the heroes of their history.

In view of that, we hail any help extended to these heroic friends, and hope that the generosity expressed by the United States will be enacted in a way to attract the appreciation of all Members of the United Nations, rather than to cast shadows of suspicion and doubt on the international relationships of friendly nations and allies.

As to the contemplated help to Turkey, the Syrian delegation heartily desires that the Turkish people should appropriate all means to organize its economy on a solid basis. There is no doubt that such aid will be of help in ameliorating the general situation in Turkey and in bringing about many basic improvements. The long history of the Turkish-Arab collaboration, which lasted through several centuries, the joint participation of those two peoples in good and bad fortune, and their long-lived unity within the framework of the Ottoman Empire make the Arabs the last to withhold their approval of any adequate proposal useful to their close neighbours and previous compatriots.

I need not repeat, perhaps, that the Syrian delegation welcomes help to any Member State, within the provisions of the Charter of the United Nations, compatible with its premises and devoid of undesirable issues. For we pledge our loyalty to the Charter and we abide by it.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I already indicated at an earlier meeting the views of His Majesty's Government in the United Kingdom in regard to the general question of

intention soit manifestée par les Etats-Unis ou par tout autre Etat qui serait disposé à faire un don aussi généreux.

Etant donné les relations traditionnelles d'amitié qui ont existé entre la Syrie et la Grèce dans les temps anciens, au moyen âge comme dans les temps modernes, le peuple syrien a la plus profonde sympathie et la plus grande estime pour le peuple grec. L'histoire des Phéniciens, l'histoire de Byzance et l'histoire des Arabes sont pleines de récits et de faits qui reflètent le liens étroits existant entre ces deux peuples. Trois siècles durant, ils ont partagé les vicissitudes du grand Empire ottoman. Pendant la dernière guerre mondiale, un grand nombre de réfugiés grecs réussirent à atteindre la Syrie et le Liban, où ils furent très bien reçus et traités en voisins et en frères. Le peuple syrien tout entier a une haute estime pour le courage avec lequel les Grecs ont défendu leur pays; il a une grande admiration pour cet esprit d'indépendance et cet amour de la liberté qui les a poussés, en tant qu'individus et en tant que nation, à combattre cet ennemi écrasant, les Puissances de l'Axe, avec tant de bravoure et de résolution, prouvant ainsi, une fois de plus, qu'ils sont les dignes descendants des héros de l'histoire grecque.

Pour ces raisons, nous applaudissons à toute aide offerte à ces amis héroïques. Nous espérons aussi que la générosité des Etats-Unis se manifestera d'un façon qui recueille l'approbation de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, au lieu de jeter l'ombre de la suspicion et du doute sur les relations internationales de nations amies et alliées.

En ce qui concerne le projet d'aide à la Turquie, la délégation de la Syrie espère de tout cœur que le peuple turc pourra affecter à l'organisation de son économie sur une base solide tous les moyens mis à sa disposition. Il ne fait pas de doute que cette assistance sera utile en ce qu'elle permettra d'améliorer la situation générale en Turquie et de réaliser de nombreux progrès fondamentaux. Le long passé de collaboration turco-arabe qui s'étend sur plusieurs siècles, l'union de ces deux peuples dans la bonne et la mauvaise fortune, et l'unité qu'ils ont réussi à maintenir dans le cadre de l'Empire ottoman, font que les Arabes seront les derniers à refuser de donner leur approbation à toute proposition adéquate utile à leurs proches voisins et anciens compatriotes.

Je n'ai probablement pas besoin de répéter que la délégation de la Syrie accueille avec joie toute aide accordée à un Etat Membre, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, compatible avec ses principes et ne pouvant avoir de suites indésirables, car nous affirmons notre loyauté envers la Charte et nous nous y soumettons entièrement.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): J'ai déjà indiqué, à une séance précédente, la position du Gouvernement de Sa Majesté pour le Royaume-Uni en ce qui

aid to Greece and in regard to the particular proposal to maintain a subsidiary group of the Commission of Investigation in Greece.¹ I only wish to say a word today about the Soviet proposal which has since been formulated and submitted to the Security Council, and to explain that I do not favour it and shall not vote for it.

The representative of the Union of Soviet Socialist Republics, in his resolution, proposes that the Security Council should establish a special commission to supervise the sending of aid to Greece, in order to ensure that the aid should be used only in the interests of the Greek people. I do not think that this is a desirable or a useful proposal. I am surprised that it should have been put forward by the Soviet representative. I was also surprised at certain reflections cast by the Soviet and Polish representatives on the United States proposal for aid to Greece.

What the United States Government is now proposing to do for Greece, the Soviet Government itself has done for Poland, Yugoslavia, and other countries. Of course, we are at some disadvantage here, since the Soviet Government has not, so far as I know, informed the United Nations of the terms of its agreements with those countries as the United States Government has promised to do, should the United States Congress eventually approve the proposal for aid to Greece.

We are therefore thrown back upon press and other reports. The Greek representative, it will be remembered, quoted the other day from a Swiss newspaper with regard to Soviet aid to Poland.² As regards Yugoslavia, I understand that a Soviet-Yugoslav agreement was concluded on 8 June 1946, because, on 10 June 1946, the official Yugoslav news agency stated that the Soviet Government had undertaken, in the agreement, to supply arms, ammunition, and other materials to Yugoslavia on a long-term credit, and, as the agency put it, had met, in the most forthcoming manner, the requirements of Yugoslav economy both with respect to raw materials and technical and other supplies.

On the face of it, there would seem to be no particular reason why we should agree to the Soviet contention that United States aid to Greece should be treated in one way and Soviet aid to Yugoslavia and other countries in another way.

We did not send a special commission to Yugoslavia to supervise the application of the Soviet aid which that country received, and it is difficult to see why we should do so in the case of Greece.

concerne la question générale de l'aide à la Grèce et la proposition particulière tendant à maintenir dans ce pays un groupe subsidiaire de la Commission d'enquête¹. Je désire simplement aujourd'hui dire quelques mots sur la proposition soviétique, qui a, depuis, été rédigée et soumise au Conseil de sécurité, et déclarer que je n'approuve pas cette proposition et que je ne voterai pas pour elle.

Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques propose dans sa résolution, que le Conseil de sécurité crée une commission spéciale pour surveiller l'octroi de l'aide à la Grèce afin de garantir que cette aide sera utilisée dans le seul intérêt du peuple grec. Je ne pense pas que cette proposition soit avantageuse ou utile. Je suis surpris qu'elle ait été faite par le représentant soviétique. J'ai été surpris également de certaines critiques formulées par les représentants soviétique et polonais au sujet de la proposition américaine d'assistance à la Grèce.

Ce que le Gouvernement des Etats-Unis se propose de faire à l'heure actuelle pour la Grèce, le Gouvernement soviétique lui-même l'a fait pour la Pologne, la Yougoslavie et d'autres pays. Avec cette différence à notre désavantage, cependant, que le Gouvernement soviétique n'a pas, que je sache, informé l'Organisation des Nations Unies des termes de ses accords avec ces pays, comme le Gouvernement des Etats-Unis a promis de le faire si le Congrès des Etats-Unis, en fin de compte, ratifie la proposition d'aide à la Grèce.

Nous devons donc nous en rapporter à ce que nous trouvons dans les comptes rendus de presse et autres. On se souviendra que le représentant de la Grèce a cité, l'autre jour, un journal suisse au sujet de l'aide soviétique à la Pologne². En ce qui concerne la Yougoslavie, je crois savoir qu'un accord soviéto-yougoslave a été conclu le 8 juin 1946, car, le 10 juin 1946, l'agence d'informations officielle yougoslave a déclaré que le Gouvernement soviétique s'était, par cet accord, engagé à fournir des armes, des munitions et d'autre matériel à la Yougoslavie sur la base d'un crédit à long terme: l'article ajoutait que le Gouvernement soviétique avait satisfait avec la plus grande promptitude aux exigences de l'économie yougoslave, aussi bien pour les matières que pour le matériel technique et autres fournitures.

A la lumière de ce qui précède, il ne semblerait pas y avoir de raison particulière de nous rallier à la thèse soviétique qui soutient que l'aide des Etats-Unis à la Grèce devrait être traitée d'une certaine façon, et l'aide soviétique à la Yougoslavie et à d'autres pays, d'une autre.

Nous n'avons pas envoyé une commission spéciale en Yougoslavie pour surveiller l'usage fait par ce pays des secours soviétiques, et l'on voit difficilement pourquoi nous devrions le faire dans le cas de la Grèce.

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 33.

² *Ibid.*, No. 35.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 33.

² *Ibid.*, No 35.

I am therefore opposed to the proposal which has been submitted by the Soviet representative.

Mr. ATHANASSOV (Bulgaria) : I wish to make some remarks concerning the United States draft resolution that, pending a new decision of the Security Council, the Commission shall maintain in the area concerned a subsidiary group composed of a representative of each of the members of the Commission.

I think that to create a sub-commission to supervise the Greek border, pending completion of the Commission of Investigation's report, would mean to prejudice the findings of the Commission.

The United States draft resolution seems to be based on the assumption that there have been violations of the Greek border on our part, because the purpose of the proposed sub-commission is obviously to prevent repetition of such alleged border violations. The establishment of such a sub-commission would imply that the Security Council is accepting the Greek allegations as true, or at least as probable, before receiving the report of the Commission of Investigation.

The proposed sub-commission has been referred to as a conservatory measure. In that respect, I wish to point out that a conservatory measure in matters of law is taken when there is, if not evidence, at least some probability that the allegations of one of the parties may be true. So far, the Security Council does not have evidence corroborating the Greek allegations. So far, there is not the slightest indication of what the report of the Commission might contain, and that report is the only source of relevant information for the Council.

What is the situation at this moment? The Bulgarian Government maintains that on its part there have been no violations of the frontier; so do the Yugoslav and Albanian Governments. The Greek Government contends the opposite. At this stage, the Security Council has only mere statements emanating from the interested parties; it does not have the facts. Therefore, to establish, now, a sub-commission whose task would be to control the frontier would mean that the Council gives more credit to the Greek statements than to the statements of Bulgaria, Albania, and Yugoslavia. The Council, being impartial, cannot take such a step now. It would be only logical and just, as the representative of Syria has pointed out, that, before taking any further action, the Security Council should have the facts.

For those reasons, it is the opinion of my Government that the Security Council should not consider the United States proposal at this early stage of the dispute, but should await the findings of the Commission of Investigation before taking

Je suis donc opposé à la proposition soumise par le représentant soviétique.

M. ATHANASSOV (Bulgarie) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais faire quelques observations à propos du projet de résolution des Etats-Unis selon lequel la Commission laisserait, dans la région intéressée, un groupe subsidiaire composé d'un représentant de chacun des membres de la Commission, en attendant une nouvelle décision du Conseil de sécurité.

A mon avis, ce serait préjuger les conclusions de la Commission d'enquête que de créer une sous-commission chargée de surveiller la frontière grecque en attendant que cette Commission ait terminé son rapport.

Le projet de résolution des Etats-Unis semble se fonder sur l'hypothèse qu'il y a eu, de notre part, violations de la frontière grecque; le but évident de la sous-commission qu'on envisage est en effet d'éviter le retour de ces prétendues violations de frontière. La création d'une telle sous-commission impliquerait que le Conseil de sécurité tient pour vraies, ou, tout au moins, pour vraisemblables, les allégations grecques, avant d'avoir reçu le rapport de la Commission d'enquête.

On a parlé de la sous-commission envisagée comme d'une mesure conservatoire. A cet égard, je tiens à signaler qu'en matière juridique, on ne prend une mesure conservatoire que si l'on a, sinon des preuves, du moins certaines raisons de croire que les allégations de l'une des parties sont peut-être vraies. Jusqu'à présent, le Conseil de sécurité ne dispose d'aucune preuve qui vienne corroborer les allégations grecques. Jusqu'à présent, nous n'avons pas la moindre indication sur ce que pourra contenir le rapport de la Commission, et ce rapport est pour le Conseil la seule source de renseignements pertinents.

Quelle est donc la situation en ce moment? Le Gouvernement bulgare maintient qu'il n'y a eu de sa part aucune violation de frontière. Les Gouvernements yougoslave et albanais font de même. Le Gouvernement grec soutient le contraire. Au stade actuel, le Conseil de sécurité dispose seulement de déclarations émanant des parties intéressées; il ne dispose pas de faits. Aussi, instituer maintenant une sous-commission chargée de surveiller la frontière signifierait que le Conseil accorde plus de crédit aux déclarations de la Grèce qu'à celles de la Bulgarie, de l'Albanie et de la Yougoslavie. Le Conseil, qui est impartial, ne peut prendre maintenant pareille mesure. Par pur souci de logique et d'équité, ainsi que le représentant de la Syrie l'a fait remarquer, le Conseil de sécurité devrait, avant de prendre toute nouvelle mesure, être mis au courant des faits.

Pour ces raisons, mon Gouvernement estime que le Conseil de sécurité ne devrait pas examiner la proposition des Etats-Unis à ce stade initial de l'examen du différend; il devrait attendre les conclusions de la Commission d'enquête avant de

any measures concerning the alleged border violations.

Now I wish to say a few words about the accusations made against my country by the Greek representative during the last meeting of the Security Council.¹ He again blamed Bulgaria for being the cause of all the misfortunes of Greece. It is an old practice to blame the neighbours when things go wrong at home. We have many examples in the past when Governments, unable to cope with their domestic problems, have tried to persuade public opinion both at home and abroad that sinister foreign influences were the cause of the evils that beset them. Unfortunately for the representative of Greece, that practice is so old and so trite that it is hard to believe it would succeed.

A civil war of the magnitude of the Greek one cannot be artificially created from abroad. Tens of thousands of fighters, carrying on an armed struggle for more than two years, first against a foreign army, then against the regular Greek army, against the gendarmerie and the police, cannot be influenced by foreign agents. Such an explanation of the civil war does not sound very convincing. The report of the Commission of Investigation will soon be available, and I hope it will stop once and for all the slanderous accusations and diversionary tactics of the Greek Government.

No danger threatens Greece from Bulgaria, and the people of Greece know it as well as does the informed public in Europe and in America. There have been no newspaper reports about any military preparations in Bulgaria against any of our neighbours, including Greece. It is not the Bulgarian Government that spends sixty per cent of its budget for the army. Bulgaria is not the country which has 140,000 men mobilized, armed, and ready for action. We harbour no hostile designs against Greece. We are looking forward to the development of normal friendly relations with Greece, such as we have with all our other neighbours. The Bulgarian people are bent on the task of reconstruction which is being carried out without UNRRA relief and loans from abroad. Since the end of the war, we have decreased our military expenditures to a minimum. We do not receive armaments from abroad; how then can Bulgaria be a menace to Greece?

If anybody in the Balkans is threatened, it is rather Bulgaria. Indeed, to put weapons in profusion into the hands of irresponsible and warlike persons, into the hands of Greek militarists, would be a very dangerous thing. External military adventure may be very tempting for military circles in Greece, in order to divert public opinion from the real causes of the present Greek

prendre quelque mesure que ce soit à propos des prétendues violations de frontière.

Je voudrais maintenant dire quelques mots des accusations que le représentant de la Grèce a portées contre mon pays, au cours de la dernière séance du Conseil de sécurité¹. Il a une fois de plus rendu la Bulgarie responsable de tous les malheurs de la Grèce. C'est une vieille habitude que de s'en prendre à ses voisins lorsque les choses vont mal chez soi. Nous avons, dans le passé, de nombreux exemples de Gouvernements incapables de résoudre leurs problèmes intérieurs, qui ont essayé de persuader l'opinion publique, à la fois chez eux et à l'étranger, que des influences étrangères néfastes étaient la cause des maux qui les affligeaient. Malheureusement pour le représentant de la Grèce, ce procédé est si vieux et si usé qu'on a peine à croire qu'il puisse réussir.

Une guerre civile de l'importance de celle qui sévit en Grèce ne peut être artificiellement fomentée de l'étranger. Des dizaines de milliers de combattants qui, depuis plus de deux ans, poursuivent la lutte à main armée, d'abord contre une armée étrangère, puis contre l'armée régulière grecque, contre la gendarmerie et la police, ne peuvent agir sous l'influence d'agents étrangers. Pareille explication de la guerre civile ne paraît pas très convaincante. Nous serons bientôt en possession du rapport de la Commission d'enquête, et j'espère qu'il mettra fin une fois pour toutes aux accusations calomnieuses et à la tactique de diversion du Gouvernement grec.

Aucun danger venant de Bulgarie ne menace la Grèce, et le peuple grec le sait, comme le sait le public bien informé en Europe et en Amérique. Les journaux n'ont jamais parlé de préparatifs militaires que ferait la Bulgarie contre l'un ou l'autre de ses voisins, la Grèce y compris. Ce n'est pas le Gouvernement bulgare qui dépense soixante pour cent de son budget pour l'armée. Ce n'est pas la Bulgarie qui a 140.000 hommes mobilisés, armés et prêts à entrer en action. Nous ne nourrissons pas de desseins hostiles contre la Grèce. Nous espérons développer avec la Grèce des relations amicales normales, telles que celles que nous avons avec tous nos autres voisins. Le peuple bulgare s'applique activement à la tâche de reconstruction qui s'accomplit sans secours de l'UNRRA et sans prêts de l'étranger. Depuis la fin de la guerre, nous avons réduit à un minimum nos dépenses militaires. Nous ne recevons pas d'armements de l'étranger: comment, dans ces conditions, la Bulgarie pourrait-elle constituer une menace pour la Grèce?

S'il y a dans les Balkans un pays qui est menacé, c'est plutôt la Bulgarie. En fait, il serait très dangereux de mettre des armes à profusion entre les mains de gens irresponsables et belliqueux, entre les mains des militaristes grecs. Une aventure militaire extérieure peut paraître très tentante aux milieux militaires en Grèce, car elle servirait à détourner l'opinion publique

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 36.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 36.

tragedy. That such an adventure is indeed possible, it is evident from the bitter experience Bulgaria had some twenty-two years ago. The members of the Council will remember what happened when the Greek General Pangalos tried to escape from the internal difficulties which were facing the Greek Government at that time. He resorted to diversion by invading Bulgaria, and nothing short of the intervention of the League of Nations was able to stop the aggression. Now the same militarist circles are in power in Greece. The militarist spirit is not dead; it manifests itself in various ways, especially in the doggedness with which the same groups prosecute the war against their own countrymen, shunning every compromise with their adversaries. The propaganda charges levelled against our country before this Council, the numerous border provocations, the violent anti-Bulgarian campaign of the Greek press, all those facts may well point towards a new plan for diversion.

Bulgaria was saved once from Greek militarism by international intervention. That is why we put all our faith in the new international Organization — the United Nations. That is why we hope that the Security Council will prevent misuse of United States aid by Greek extremists of the Right. We hope that our security will be ensured by an international body which will keep watch on how the Greek Government spends the funds provided by the United States.

Peace cannot be built by shipping super-armaments to groups which may easily become a danger to the neighboring countries. If Greece needs security, so does Bulgaria. The guarantee of our security can be given only by the Security Council, and therefore the Soviet proposal seems to me a very wise measure which would create security for, and serve the interests of, not only Greece, but all Balkan peoples. That aspect of the Soviet proposal is a very important one, and I therefore wish to stress it and beg the members of the Council to bear in mind that the Greek Government may use the United States aid to the detriment of the security of other Balkan countries. To adopt the Soviet proposal would have, among other things, the result of warding off such a possibility and, in my opinion, this would be most important for the Balkan countries.

The United States representative did not reject the Soviet proposal; he only asked that any action on it should be deferred pending the deliberations of Congress on aid to Greece. But the representative of Greece has rejected it, without giving any reasons besides vague and irrelevant generalities. It seems to me that this discrepancy is significant. The United States Government wants to work in broad light, but the

des causes réelles de la tragédie qui se déroule actuellement dans ce pays. Que pareille aventure soit possible en fait est démontré par l'épreuve amère que la Bulgarie a subie il y a quelque vingt-deux ans. Les membres du Conseil se souviennent sans doute de ce qui s'est passé lorsque le général grec Pangalos a essayé d'échapper aux difficultés intérieures devant lesquelles le Gouvernement hellénique se trouvait à ce moment. Il a eu recours à une diversion en envahissant la Bulgarie, et seule l'intervention de la Société des Nations a pu arrêter l'agression. Actuellement, les mêmes milieux militaristes sont au pouvoir en Grèce. L'esprit militariste n'est pas mort; il se manifeste de différentes façons, notamment par l'obstination avec laquelle les mêmes groupes poursuivent la guerre contre leurs concitoyens, se dérochant à tout compromis avec leurs adversaires. Les accusations de pure propagande portées contre mon pays devant ce Conseil, les nombreuses provocations à la frontière, la violente campagne antibulgare de la presse grecque, tous ces faits pourraient bien être les indices d'un nouveau plan de diversion.

Une fois déjà, la Bulgarie a été sauvée du militarisme grec par une intervention internationale. C'est pourquoi nous mettons toute notre foi dans la nouvelle organisation internationale — l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi nous espérons que le Conseil de sécurité empêchera les extrémistes grecs de droite de faire mauvais usage de l'aide des Etats-Unis. Nous espérons que notre sécurité sera assurée par un organisme international qui surveillera de près la manière dont le Gouvernement grec dépensera les fonds fournis par les Etats-Unis.

On ne peut instaurer la paix en envoyant des armements du dernier modèle à des groupes qui peuvent facilement devenir un danger pour les pays voisins. Si la Grèce a besoin de sécurité, il en est de même de la Bulgarie. C'est seulement le Conseil de sécurité qui peut la lui garantir; aussi la proposition soviétique me paraît-elle être une mesure très sage qui assurerait la sécurité et servirait les intérêts, non seulement de la Grèce, mais de tous les peuples balkaniques. Cet aspect de la proposition soviétique est très important; c'est pourquoi je désire le souligner et demander aux membres du Conseil de ne pas perdre de vue que le Gouvernement grec pourrait se servir de l'aide des Etats-Unis au détriment de la sécurité des autres pays balkaniques. L'adoption de la proposition soviétique permettrait, entre autres résultats, de parer à cette éventualité et, à mon avis, ce serait le résultat le plus important pour les pays balkaniques.

Le représentant des Etats-Unis n'a pas rejeté la proposition soviétique; il a seulement demandé que toute décision sur ce point soit ajournée en attendant le résultat des délibérations du Congrès sur l'aide à la Grèce. Mais le représentant de la Grèce l'a rejetée, sans donner de raison, sinon des généralités vagues et sans rapport avec la question. A mon avis, cette différence d'attitude est significative. Le Gouvernement des Etats-

Greek Government fears international control and prefers to have freedom to pursue its own designs.

Mr. LÓPEZ (Columbia): I hesitate to offer an alternative resolution concerning the Greek question which would attempt to reconcile the proposals submitted by the delegations of the United States and the Soviet Union at our previous meetings, although I feel reasonably sure that neither goes to the heart of the problem. The Colombian delegation is quite willing to agree that, pending a new decision of the Security Council, the Commission appointed to investigate border disputes between Greece and the neighbouring countries shall maintain, in the area concerned, a subsidiary group consisting of a representative of each of the members of the Commission. In fact, it is our intention to vote for that proposal.

We see no difficulty, on the other hand, in supporting the appointment of a new commission composed of representatives of the member States of the Security Council, whose task would be to co-operate, on behalf of the Council, with the agents designated by the United States Government and to hand out this aid to Greece, in so far as this may be possible in accordance with the provisions of the enabling act of the United States Congress, provided, however, that this proposal is worded without any vexing implications. The Vandenberg amendment¹ is a clear invitation to the Security Council to do so, unless I am very much mistaken.

We have here two proposals with which we are willing to concur provided they are freed of any conflicting elements; but we believe that the Security Council should not be content to be kept well informed by its own representatives on the guerrilla warfare taking place in Greece, whether or not aided or abetted by foreign Governments. Nor should the Council be satisfied to know that it has its own representatives supervising, on the spot, the distribution of United States aid to Greece. That would lamentably minimize the intervention and influence of the Security Council.

In our opinion, the Council should go one or two steps further. One step would be to examine the advisability of promoting a general Balkan convention, in order not only to safeguard the political independence and territorial integrity of Greece, but also to ensure peace, security, and orderly development in the Balkan peninsula. Such an undertaking would go to the core of the situation, and would be well in keeping with the aims and duties of the Security Council. Another step in what the Colombian delegation would consider to be the right direction, and probably

Unis désire travailler au plein jour, mais le Gouvernement grec redoute un contrôle international et préfère être libre de poursuivre ses propres desseins.

M. LÓPEZ (Columbia) (*traduit de l'anglais*): J'hésite à présenter, relativement à la question grecque, une autre résolution qui essaierait de concilier les propositions soumises par la délégation des États-Unis et celle de l'Union soviétique au cours de nos précédentes séances, bien que je sois, pour ainsi dire, certain qu'aucune des deux ne touche au fond même du problème. La délégation de la Colombie est tout à fait disposée à accepter qu'en attendant une nouvelle décision du Conseil de sécurité, la Commission chargée d'enquêter sur les incidents de frontière entre la Grèce et les pays voisins laisse dans la région intéressée un groupe subsidiaire composé d'un représentant de chacun des membres de la Commission. En fait, notre intention est de voter en faveur de cette proposition.

D'autre part, nous n'éprouvons aucune difficulté à appuyer la création d'une nouvelle commission composée de représentants des États membres du Conseil de sécurité, dont la tâche sera de collaborer, au nom de ce Conseil, avec les agents chargés par le Gouvernement des États-Unis de remettre ces secours à la Grèce; ce, dans la mesure où le permettront les dispositions par lesquelles le Congrès des États-Unis donnera force de loi à ce projet, et à la condition, toutefois, que la rédaction de cette proposition ne contienne rien d'implicitement vexatoire. Si je ne me trompe, l'amendement Vandenberg¹ nous invite clairement à procéder ainsi.

Nous sommes donc saisis de deux propositions que nous sommes disposés à accepter, si elles sont purgées de tous éléments contradictoires; nous pensons cependant que le Conseil de sécurité ne devrait pas se contenter d'être tenu au courant par ses propres représentants de la guérilla qui se déroule en Grèce, qu'elle soit ou non soutenue et encouragée par des Gouvernements étrangers. Le Conseil ne devrait pas non plus se déclarer satisfait de savoir qu'il a des représentants à lui pour surveiller sur place la distribution des secours américains à la Grèce. Cette attitude réduirait de façon déplorable l'intervention et l'influence du Conseil de sécurité.

A notre avis, le Conseil devrait aller plus loin et envisager une ou deux mesures, dont la première consisterait à examiner l'opportunité de favoriser l'établissement d'une convention entre tous les pays balkaniques, afin non seulement de sauvegarder l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la Grèce, mais aussi d'assurer la paix, la sécurité et un développement de la péninsule balkanique dans l'ordre. Une telle mesure permettrait de toucher au fond du sujet et serait tout à fait conforme aux buts et aux devoirs du Conseil de sécurité. De l'avis de la

¹ See statement made by the United States representative at the 128th meeting of the Security Council: *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 35.

¹ Voir la déclaration faite par le représentant des États-Unis à la 128^{ème} séance du Conseil de sécurité: *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 35.

one of the chief objectives of the Security Council at this time, would be to ease the increasing tensions of the present international outlook, in trying to get the major Powers to discuss and come to an agreement amongst themselves, if that is possible, on the basis of such a convention. We should not let the peace put asunder what the war joined together.

I should like to say that the Colombian delegation views with anxiety the changed attitude and temper of public opinion in many countries since the United Kingdom Government announced its decision to withdraw its military forces and financial assistance from Greece on 31 March last. It was indeed an unexpected action, although it was perhaps not so important and far-reaching as the decision taken by the Government of the United States immediately thereafter to supply military and economic aid to Greece and Turkey. Both decisions took the world by surprise, and I think it is not too much to say, in the words of a well-known political commentator, that "the real case on which United States intervention is based has been defended by disclaimers, denials, apologies, and assurances which have done little but confuse the issue."

However, we need not wait until the full meaning of those two momentous international moves has been well clarified to understand that the proposals submitted to the Security Council by the delegations of the United States and the Soviet Union barely touch the surface of the Greek question. No sincere advocate of peace can fail to be impressed by what has been said in explanation of the "Truman Doctrine" and, sometimes, in belligerent support of its implementation by the United States Congress; or by the desirability — we may say necessity — arising therefrom of giving more thorough and efficient consideration to the problem of Balkan unrest.

We are so unfamiliar with world politics in Colombia, and more particularly with such complex questions as the peace settlements which are being discussed in Europe, or the reaction of the major Powers to the shifting changes of political and economic forces during the last few years, that, in spite of our earnest desire to be of some service to the cause of international harmony, I am naturally loath to take the initiative of framing a proposal to fit the needs of such a situation as we have in mind. However, I believe that it could be drafted to read as follows:

"The Security Council

"Resolves to invite the Governments of France, the Union of Soviet Socialist Republics, the

délégation de la Colombie, un autre pas dans la bonne direction, et vers ce qui est probablement l'un des buts principaux du Conseil de sécurité à l'heure actuelle, serait de diminuer la tension croissante de la situation internationale en essayant d'amener les grandes Puissances à discuter et à se mettre d'accord, si cela est possible, sur les bases d'une convention de ce genre. Nous ne devrions pas permettre que la paix désunisse ce que la guerre a uni.

Je tiens à dire que la délégation de la Colombie envisage avec anxiété le changement d'attitude et d'humeur qui s'est manifesté dans l'opinion publique de nombreux pays depuis que le Gouvernement du Royaume-Uni a annoncé sa décision de retirer de Grèce ses forces armées et de suspendre son assistance financière à ce pays, le 31 mars dernier. C'était, certes, une décision inattendue, bien que, peut-être, moins importante et d'une moindre portée que la décision, prise immédiatement après par le Gouvernement des Etats-Unis, de fournir à la Grèce et à la Turquie une aide militaire et économique. Ces deux décisions ont été pour le monde une surprise, et je ne crois pas exagéré de dire, en reprenant les termes employés par un commentateur politique bien connu, que "la cause véritable sur laquelle se fonde l'intervention des Etats-Unis n'a été défendue que par des dénis, des démentis, des excuses et des assurances qui n'ont guère eu pour résultat que de brouiller la question".

Toutefois, nous n'avons pas besoin d'attendre que l'on ait dégagé toute la signification de ces deux actions internationales, d'importance capitale, pour comprendre que les propositions présentées au Conseil de sécurité par les délégations des Etats-Unis et de l'Union soviétique effleurent à peine la question grecque. Aucun apôtre sincère de la paix ne peut manquer d'être frappé par ce qui a été dit pour expliquer la "doctrine de Truman" et, parfois, en appuyer d'une manière combative la mise en œuvre par le Congrès des Etats-Unis; il ne peut manquer d'être frappé par l'opportunité — nous pouvons même dire la nécessité — qui en résultait d'examiner de manière plus approfondie et plus efficace le problème que constitue l'agitation dans les Balkans.

En Colombie, nous sommes si peu au courant de la politique mondiale, et, plus particulièrement, des questions aussi complexes que l'établissement des traités de paix qui sont actuellement discutés en Europe, ou de la réaction des grandes Puissances devant les changements d'orientation des forces politiques et économiques au cours de ces dernières années, que, malgré notre sincère désir d'apporter notre contribution à la cause de la paix internationale, j'hésite naturellement à prendre l'initiative de formuler une proposition qui réponde aux besoins d'une situation telle que celle qui nous occupe. Je pense toutefois qu'on pourrait la rédiger comme suit:

"Le Conseil de sécurité

"Décide d'inviter les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-

United Kingdom, and the United States of America to examine jointly, the possibility of a Balkan agreement, in order to settle all pending questions which are likely to endanger the security and friendly relations among Albania, Bulgaria, Yugoslavia, and Greece."

If our suggestion meets with a favourable reception, perhaps it would be in order to appoint a committee to act on behalf of the Security Council. The second part of the resolution could then be worded as follows:

"Further resolves to appoint a committee of four permanent members and three non-permanent members to be known as the Balkan Committee of the Security Council, the task of which will be to co-operate with the Governments of France, the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom, and the United States of America, if they decide to accept the invitation of the Security Council. The Balkan Committee will likewise co-operate with the competent authorities or agencies appointed by the Government of the United States of America to handle its aid to Greece."

"The Commission appointed by the Security Council to investigate border disputes between Greece and the neighbouring countries shall maintain in the area concerned a subsidiary group composed of a representative of each of the members of the Commission, which will keep the Balkan Committee fully informed of its activities and findings."

We realize that this proposal can be amended to great advantage by the delegations which are in a better position to envisage the most adequate formulation of the course which I have ventured to recommend, if that course is found acceptable to the Security Council. Therefore, the Colombian delegation will refrain from formally submitting the proposal for consideration.

If our ideas are not acceptable, we do not wish to waste the time of the Council unnecessarily, thus complicating this discussion.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland): The Polish delegation had the opportunity of expressing its attitude towards the United States plan to aid Greece in a previous meeting. I do not think it necessary for me to emphasize again that we are whole-heartedly supporting every possible aid that Greece may require in order to re-establish its economy and bring immediate relief to the Greek people. Our only regret is that such plans are not in existence towards all countries which have suffered destruction in the war and are badly in need of help especially after the termination of UNRRA.

I wish at the moment to state our attitude towards the two resolutions which are before us,

Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à examiner conjointement la possibilité d'un accord balkanique afin de résoudre toutes les questions en suspens qui sont de nature à mettre en danger la sécurité et les relations d'amitié entre l'Albanie, la Bulgarie, la Yougoslavie et la Grèce."

Si notre proposition est favorablement accueillie, peut-être conviendrait-il de désigner un comité qui agirait au nom du Conseil de sécurité. La seconde partie de cette résolution pourrait alors être rédigée comme suit:

"Décide en outre d'instituer, sous le nom de Commission du Conseil de sécurité pour les Balkans, une commission composée de quatre membres permanents et de trois membres non permanents, qui serait chargée de collaborer avec les Gouvernements des États-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, si ces Gouvernements acceptent l'invitation du Conseil de sécurité. La Commission pour les Balkans collaborera également avec les autorités compétentes ou les organes chargés par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de l'exécution du programme d'aide à la Grèce."

"La Commission instituée par le Conseil de sécurité pour enquêter sur les incidents de frontière entre la Grèce et les pays voisins laissera dans la région intéressée un groupe subsidiaire composé d'un représentant de chacun de ses membres qui tiendra la Commission pour les Balkans pleinement au courant de ses travaux et de ses conclusions."

Nous nous rendons compte que cette proposition peut être utilement amendée par les délégations qui sont mieux à même de voir la meilleure forme à donner à ce que je me suis permis de recommander, si le Conseil de sécurité juge cela acceptable. La délégation de la Colombie s'abstiendra donc de soumettre officiellement cette proposition à l'examen du Conseil de sécurité.

Si le Conseil n'accepte pas les vues que nous avons exposées, nous ne désirons pas lui faire perdre du temps inutilement en compliquant cette discussion.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) (*traduit de l'anglais*): La délégation polonaise a eu l'occasion, au cours d'une séance précédente, de faire connaître son attitude au sujet du plan d'assistance des États-Unis à la Grèce. Je crois superflu d'insister à nouveau sur le fait que nous approuvons chaleureusement l'idée d'apporter à la Grèce toute l'aide dont elle peut avoir besoin pour relever son économie et fournir à son peuple des secours immédiats. Notre seul regret est qu'il n'existe pas de tels plans à l'égard de tous les pays qui ont subi des destructions pendant la guerre et qui ont grand besoin d'aide, surtout après la dissolution de l'UNRRA.

Pour le moment, je voudrais indiquer notre attitude à l'égard des deux résolutions qui nous

and, at the same time, to answer certain points raised by some representatives.

I am rather surprised that Sir Alexander Cadogan needed the encouragement of the Greek representative to draw certain wrong conclusions. When the Greek representative raised certain points concerning my country and my Government, I did not consider it necessary to answer them. We all understood that it was a certain manoeuvre to draw the attention of the Security Council to points which were irrelevant to the question. However, I am surprised, as I stated already, to see Sir Alexander applying the same tactics.

I do not think that anyone will try to compare the situation of Poland and the relations between Poland and the Soviet Union with the plan of United States aid to Greece. Between the Soviet Union and Poland there exists a treaty of mutual assistance; there is a close alliance. The Soviet Union and Poland are two neighbouring countries which faced, and are still facing, the same enemy. Poland is a country which has a longer frontier with Germany than any other neighbour of Germany. Moreover, aid to Poland, in every form received from the Soviet Union, was always in the interest of the Polish people; it was never used for any other purpose than to aid the Polish people or build up the Polish Army in order to fight the German invader. The Polish Army was built on the soil of the Soviet Union, and it was the first to enter Polish territory and liberate Poland. At the time when the first bit of Polish land was liberated, when people were faced with hunger and starvation, when the economy was destroyed, the Soviet Union was the first country to extend its help.

The Soviet Union and Poland are neighbouring countries. The same cannot be said about the United States and Greece. Between Poland and the Soviet Union, there is not even a natural frontier while between the United States and Greece there are at least seven seas.

The situation in Poland is quite different. Even arms which have been supplied for the purpose of arming the Polish army were never used to fight inside the country. Poland never had a civil war. Certain small gangs, armed from abroad, have very quickly been liquidated, and today they are even trying to return to normal life and help Poland to rebuild its economy.

No one has come here to say that the situation in Poland has endangered world peace. No one has come here to say that the Polish State was in the process of disintegration. But we have heard that about Greece. Greece is therefore an international problem, because, as stated by the United States representative, the situation in

sont soumises et, en même temps, répondre à certaines questions soulevées par quelques représentants.

Je suis assez surpris de constater que Sir Alexander Cadogan a eu besoin des encouragements du représentant de la Grèce pour tirer certaines conclusions, d'ailleurs erronées. Lorsque le représentant de la Grèce a soulevé quelques questions concernant mon pays et mon Gouvernement, je n'ai pas jugé nécessaire d'y répondre. Nous avons tous compris qu'il s'agissait d'une manoeuvre destinée à attirer l'attention du Conseil de sécurité sur certains points sans rapport avec la question. Toutefois, je suis surpris, je le répète, de voir Sir Alexander Cadogan employer la même tactique.

Je ne pense pas que personne essaye jamais de comparer la situation de la Pologne et les relations polono-soviétiques avec le plan d'assistance des Etats-Unis à la Grèce. L'Union soviétique et la Pologne ont conclu un traité d'assistance mutuelle; il existe entre ces deux pays une alliance étroite. L'Union soviétique et la Pologne sont deux pays voisins qui ont fait face, et font toujours face, au même ennemi. La frontière germano-polonaise est plus longue que toute autre frontière de l'Allemagne avec un pays limitrophe. En outre, l'aide fournie par l'Union soviétique à la Pologne, sous quelque forme que ce soit, a toujours été accordée dans l'intérêt du peuple polonais et n'a jamais été utilisée que pour secourir le peuple polonais ou pour constituer l'armée polonaise afin de combattre l'envahisseur allemand. Cette armée polonaise a été formée sur le sol de l'Union soviétique et fut la première à pénétrer en territoire polonais et à libérer la Pologne. Au moment où la première parcelle de terre polonaise venait d'être libérée, où le peuple était menacé par la famine et les privations, alors que l'économie de la Pologne était détruite, l'Union soviétique fut le premier pays à lui offrir son aide.

L'Union soviétique et la Pologne sont des pays voisins. On ne peut en dire autant des Etats-Unis et de la Grèce. Il n'existe même pas de frontière naturelle entre la Pologne et l'Union soviétique, tandis que sept mers au moins séparent les Etats-Unis de la Grèce.

La situation en Pologne est entièrement différente. Même les armes qui avaient été fournies pour armer les régiments polonais n'ont jamais été utilisées dans des luttes intestines. Il n'y a jamais eu de guerre civile en Pologne. Certaines bandes peu importantes, armées par l'étranger, ont été liquidées très rapidement; et même, aujourd'hui, elles cherchent à rentrer dans la vie normale pour aider la Pologne à reconstruire son économie.

Personne n'est venu dire ici que la situation en Pologne mettait en danger la paix du monde. Personne n'est venu dire ici que l'Etat polonais était en train de se désagréger. Mais nous l'avons entendu dire de la Grèce. Aussi la Grèce constitue-t-elle un problème international, car, ainsi que l'a déclaré le représentant des Etats-Unis, la

Greece endangers international peace. Thus it is only right for the Security Council, which has the primary responsibility for maintenance of peace and security, to act on this situation.

I am very grateful for Sir Alexander Cadogan's reminder concerning the registration and publication of certain treaties, but it was quite unnecessary. We know very well what duties the Charter invests upon us and we are fulfilling them. Certain treaties have been registered; certain treaties will be registered in the near future; certain treaties are pending ratification. In any case, all the treaties are public, and the Government of the United Kingdom knows their full contents.

Aid to Poland from the Soviet Union, which came to us during our moments of greatest need, was in the interest of the Polish people. We are not objecting — and there is no reason to object — to United States aid to Greece. Our main concern is that this aid should be used, not as a political weapon, but in the interest of the Greek people only.

As regards the resolutions submitted, the Polish delegation has given both of them very careful consideration and it judges their merits according to the measure in which they help to ensure that aid to Greece is most successful and profitable for the Greek people. My delegation finds that the United States resolution is not quite satisfactory and, especially, that it does not define the case clearly.

It is now beyond doubt that the present situation in Greece, which the United States representative described as a disintegration of the State, has not resulted from the frontier incidents which are the subject of the Commission's investigation. To maintain some group of the Commission, which had a specific task to accomplish, for a longer period, would only lead to the wrong deduction that the present situation in Greece had been brought about by the relations of Greece with her neighbouring countries, and, at the same time, could cause suspicion regarding Greece's neighbours.

We believe that we face today a quite different situation. Many times the Greek question has come up before this Council in one form or another, but for the first time it is clearly stated that the internal situation in Greece is disastrous. Will the group which is to remain be able to deal with the internal situation? Will that group be able to investigate the causes of the present situation? I do not think that any part of the Commission of Investigation will be able to undertake that task, not to mention the fact that it would be contrary to its terms of reference.

We would be prepared to accept a resolution providing that a small body should remain for a

situation en Grèce met en danger la paix internationale. Dès lors, il n'est que juste que le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité, prenne certaines mesures pour y remédier.

Je suis très reconnaissant à Sir Alexander Cadogan de nous avoir rappelé certains traités qui ont été enregistrés et publiés, mais c'était bien inutile. Nous connaissons fort bien les obligations que la Charte nous impose, et nous nous en acquittons. Certains traités ont été enregistrés, certains traités le seront dans un avenir prochain, certains autres attendent leur ratification. En tout cas, tous les traités sont publiés, et le Gouvernement du Royaume-Uni en connaît la teneur complète.

L'aide que l'Union soviétique nous a fournie, au moment où notre situation était le plus critique, a été accordée dans l'intérêt de notre peuple. Nous ne nous opposons pas — et il n'y a pas de motifs de le faire — à ce que les Etats-Unis viennent en aide à la Grèce. Notre majeure préoccupation est que cette aide soit utilisée non comme une arme politique, mais dans l'intérêt exclusif du peuple grec.

En ce qui concerne les résolutions qui nous sont soumises, la délégation de la Pologne les a examinées avec beaucoup d'attention. Pour nous, leur valeur est fonction de la mesure dans laquelle elles contribuent à assurer le plein succès de l'assistance à la Grèce, pour le plus grand profit du peuple grec. Ma délégation estime que la résolution des Etats-Unis n'est pas absolument satisfaisante et, en particulier, qu'elle ne définit pas nettement le problème.

Il est à présent hors de doute que la situation actuelle en Grèce, que le représentant des Etats-Unis a dépeinte comme une désagrégation de l'Etat, n'est pas le résultat des incidents de frontière qui font l'objet de l'enquête de la Commission. En maintenant plus longtemps en Grèce un certain groupe de la Commission qui avait une tâche déterminée à accomplir, on donnerait à penser, à tort, que la situation actuelle en Grèce a été provoquée par les relations de ce pays avec ses voisins et, par là même, on rendrait suspects les voisins de la Grèce.

A notre avis, la situation devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est toute différente. A maintes reprises, sous une forme ou sous une autre, la question grecque a été portée devant ce Conseil, mais, pour la première fois, on déclare clairement que la situation intérieure en Grèce est désastreuse. Le groupe qui doit y rester sera-t-il en mesure de venir à bout de la situation intérieure? Ce groupe sera-t-il en mesure d'approfondir les causes de la situation actuelle? Je ne crois pas qu'aucun groupe de la Commission d'enquête soit en mesure d'entreprendre cette tâche, sans compter que ce serait contraire aux termes de son mandat.

Nous serions disposés à accepter une résolution prévoyant qu'un organisme restreint de-

certain specified period, in order that we might obtain up-to-date information while the report was being prepared. But then it would be necessary to fix a certain date, for instance, when the Commission submits its report or when the Council begins its discussion on that subject. Otherwise, to maintain such a group in Greece would prejudice the results of the Commission's investigation. Therefore, the Polish delegation cannot support the resolution submitted by the representative of the United States, as amended by the representative of France.

We must avoid here every attempt to prejudice the results of the Commission's investigations. Certain attempts of this kind have already been made outside this Council and outside the United Nations. It is most regrettable that such action has been taken.

The Commission of Investigation has left Greece, and we do not see why we should not be able to create a new commission for the new tasks which could immediately proceed to work. The fact that the United States Senate has not yet taken any decision cannot stop our action. The case has been brought before us and we must take certain decisions. We have the right to take certain measures, because the situation is indeed such as the representative of the United States described: It is disastrous and it threatens world peace and security.

The need for a special commission has been partly dealt with by the resolution of the Soviet representative. My delegation finds that this resolution does not give all the necessary assurance that such aid will not be another form of political weapon. The word "aid" can be very widely interpreted. Therefore, my delegation suggests an amendment to the Soviet draft resolution. After the last word of that resolution, another paragraph should be added which would read as follows:

"In accordance with the resolution of the fifty-sixth plenary meeting of the General Assembly on 11 December 1946,¹ such aid cannot be used as a political weapon and shall be distributed without any discrimination of race, creed, or political belief."

Such an amendment is in the spirit of our Organization. It was unanimously adopted with exactly the same wording by the General Assembly, and, whenever the question of aid came up before any of the Councils or organs of the United Nations, that restriction was always made. As an example, may I quote the resolution of 28 March 1947 adopted by the Economic and Social Council, relating to technical and other

meurera en Grèce pour une période de temps déterminée, afin de nous tenir continuellement au courant de la situation pendant que la Commission prépare son rapport. Mais il faudrait fixer une date, par exemple, celle à laquelle la Commission soumettra son rapport ou celle à laquelle le Conseil commencera à le discuter. Sinon, maintenir en Grèce un groupe de ce genre porterait préjudice aux résultats de l'enquête de la Commission. C'est pourquoi la délégation de la Pologne ne peut appuyer la résolution soumise par le représentant des Etats-Unis telle qu'elle a été amendée par le représentant de la France.

Nous devons parer ici à toute tentative faite en vue de porter préjudice aux résultats de la Commission d'enquête. On s'est déjà livré à certaines tentatives de ce genre en dehors de ce Conseil, et en dehors de l'Organisation des Nations Unies. Il est extrêmement regrettable que l'on ait agi de la sorte.

La Commission d'enquête a quitté la Grèce, et nous ne voyons pas pourquoi nous ne pourrions pas créer une autre commission chargée de s'acquitter de tâches nouvelles et qui pourrait entamer ses travaux immédiatement. Le fait que le Sénat des Etats-Unis n'a encore pris aucune décision ne peut nous empêcher d'agir. Nous avons été saisis de l'affaire, et il faut que nous prenions certaines décisions. Nous en avons le droit, car la situation est bien telle que l'a décrite le représentant des Etats-Unis: elle est désastreuse et menace la paix et la sécurité du monde.

La résolution du représentant de l'Union soviétique traite en partie de la nécessité de créer une commission spéciale. De l'avis de ma délégation, cette résolution ne donne pas toute l'assurance nécessaire que cette aide ne sera pas une autre forme d'arme politique. Il est possible de donner au mot "aide" une interprétation très large. En conséquence, ma délégation propose un amendement au projet de résolution soviétique. A la fin de cette résolution, on devrait ajouter un autre paragraphe conçu comme suit:

"Conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée générale lors de sa cinquante-sixième séance plénière du 11 décembre 1946¹, cette aide ne doit pas être utilisée comme arme politique et doit être distribuée sans aucune discrimination du point de vue racial, religieux ou politique."

Un tel amendement est conforme à l'esprit de notre Organisation. L'Assemblée générale l'a adopté à l'unanimité, exactement, sous la même forme, et chaque fois que les Conseils ou d'autres organismes de l'Organisation des Nations Unies ont débattu la question d'assistance, cette restriction a toujours été apportée. A titre d'exemple, permettez-moi de citer la résolution adoptée le 28 mars 1947 par le Conseil économique et social

¹ See *Resolutions adopted by the General Assembly during the second part of its first session*, page 74.

¹ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la seconde partie de sa première session*, page 74.

assistance to under-developed countries, where it is stated again: "The [Economic and Employment] Commission . . . should be guided by the principle that such assistance should not be used for the purpose of exploiting or of obtaining political and other advantages exclusively for countries rendering such assistance."¹

Looking through every resolution by the United Nations concerning relief and assistance, one finds the same spirit and concern that aid should not become a political weapon.

I do not think that anyone who really wishes to help Greece, who wants this aid to become an effective weapon in maintaining peace and security, given in the interest of the Greek people and at the same time in the interest of all countries which suffered destruction in this war, can object to this amendment or to the establishment of a commission which will be the guardian of the Security Council ensuring that aid to Greece is not misused.

There is great danger that this aid might be misused, whatever the intention of the United States Government may be and even against the intentions of that Government. We are anxious that whatever supplies are given should not fall into the hands of the political adventurers and buccaneers who today threaten the quiet life of Greece. We are full of sympathy for the cause of the Greek people, but we must make a distinction between the latter and certain fascist gangs operating freely in Greece against the peaceful population and against those who unfortunately had to flee into the mountains, those who had been the first to fight for the Allied cause in the Balkan peninsula.

It is most unfortunate that such a situation has been created. As I have said, we welcome the fact that this case was brought by the United States Government before the Security Council and given full consideration here. We are thus assured that the plan to aid Greece shall not become a repetition of the action taken during the tragic years which followed the war, when some other countries which gave aid to Greece played a rôle which has not yet been disclosed.

I have not yet read the informal resolution which will eventually be proposed by the representative of Colombia. However, I wish to state that we find many sound and good points in that resolution and especially welcome the spirit in which the representative of Colombia submitted

et relative à l'assistance, technique et autre, à fournir aux pays insuffisamment développés; il est prévu dans cette résolution que: "La Commission des questions économique et de l'emploi . . . doit s'inspirer du principe selon lequel cette assistance ne doit pas être utilisée à des fins d'exploitation ou en vue d'obtenir des avantages politiques ou autres au bénéfice exclusif des pays qui fournissent cette assistance¹."

En examinant chaque résolution de l'Organisation des Nations Unies relative aux secours et à l'assistance, on constate qu'elles sont toutes rédigées dans le même esprit, avec le même souci que cette aide ne devienne pas une arme politique.

A mon avis, tous ceux qui veulent réellement aider la Grèce et qui veulent que cette assistance devienne une arme efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité, ceux qui désirent voir cette aide distribuée dans l'intérêt du peuple grec et, en même temps, dans l'intérêt de tous les pays qui ont subi des destructions pendant la guerre, ne peuvent qu'approuver cet amendement ou l'établissement d'une Commission qui serait le gardien chargé de veiller, au nom du Conseil de sécurité, à ce que l'on ne fasse pas mauvais usage de l'aide fournie à la Grèce.

Il est fort à craindre que l'on n'en fasse mauvais usage, quelles que puissent être les intentions du Gouvernement des Etats-Unis, et même, à l'encontre de ces intentions. Nous tenons à éviter que les approvisionnements fournis, quels qu'ils soient, ne tombent aux mains d'aventuriers politiques et d'écumeurs, qui, aujourd'hui, menacent la tranquillité de la Grèce. Toute notre sympathie est acquise à la cause du peuple grec, mais il nous faut distinguer entre le peuple lui-même et certaines bandes fascistes opérant librement en Grèce contre la population pacifique et contre ceux qui, malheureusement, ont été obligés de fuir dans les montagnes, ceux qui furent les premiers à combattre pour la cause alliée dans la péninsule balkanique.

Il est extrêmement regrettable qu'une situation de ce genre se soit créée. Comme je l'ai déjà dit, ma délégation est heureuse que l'affaire ait été portée par le Gouvernement des Etats-Unis devant le Conseil de sécurité et quelle y reçoive toute notre attention. De cette façon, nous sommes assurés que le plan d'aide à la Grèce ne deviendra pas une réplique des mesures prises, au cours des années tragiques qui ont suivi la guerre, par certains pays qui, sous prétexte d'aider la Grèce, ont joué un rôle dont la nature n'est pas révélée à ce jour.

Je n'ai pas encore bien lu le texte du projet de résolution que le représentant de la Colombie déposera éventuellement. Toutefois, je tiens à déclarer qu'à notre avis, cette résolution contient de nombreux points intéressants et que nous apprécions particulièrement l'esprit dans lequel le représentant de la Colombie nous l'a soumise.

¹ See *Resolutions adopted by the Economic and Social Council* during its fourth session, No. 27 (IV) page 2.

¹ Voir les *Résolutions adoptées par le Conseil économique et social* pendant sa quatrième session, page 2, No 27 (IV).

it. I believe we shall give this resolution our fullest consideration if it is submitted before the meeting, and I believe that, subject to certain amendments, it may well create a sound basis for the solution of the problem under discussion.

The PRESIDENT: I had hoped that we would be able to conclude our discussion and would have been able to vote on the two draft resolutions before us at this morning's meeting. However, I still have three speakers on my list. I therefore propose that we should meet again this afternoon. Since there is no objection, the meeting is adjourned until 3 p.m.

The meeting rose at 1.10 p.m.

HUNDRED AND THIRTY-FIRST MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Friday, 18 April 1947, at 3 p.m.*

President: Mr. Quo Tai-chi (China).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, Brazil, China, Colombia, France, Poland, Syria, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

136. Continuation of the discussion on the Greek question

At the invitation of the President, Mr. Kahreman Ylli, representative of Albania, Mr. Athanassov, representative of Bulgaria, Mr. Dendramis, representative of Greece and Mr. Krasovec, representative of Yugoslavia took their seats at the Council table.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): The conservatory measure proposed by the United States representative, namely, to keep on the spot a group of the Commission of Investigation in Greece is wise. It can only have useful results. The Belgian delegation will vote for this proposal.

So far as the financial aid asked for by Greece and Turkey is concerned, the Belgian delegation considers that it is not for the Council to pronounce itself on this question.

Colonel HODGSON (Australia): Mr. President, we are not quite sure whether we are discussing the original statement of the United States representative, the resolution of the United States, the resolution of the Soviet Union, the amendment proposed by the Polish representative, or the proposal of the representative of Colombia. Everybody seems to be dealing with the whole lot in any order.

Je pense que nous donnerons à cette résolution toute notre attention si elle nous est présentée; nous estimons que, sous réserve de certains amendements, elle peut constituer une base solide pour la solution du problème qui fait l'objet de la discussion.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'avais espéré qu'il nous serait possible de clore la discussion et de mettre aux voix les deux projets de résolutions qui nous ont été soumis ce matin. Toutefois, il y a encore trois orateurs inscrits. Je propose donc que nous nous réunissions de nouveau cet après-midi. Puisqu'il n'y a pas d'objection, la séance est ajournée à 15 heures.

La séance est levée à 13 h. 10.

CENT-TRENTE ET UNIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New York,
le vendredi 18 avril 1947, à 15 heures.*

Président: M. Quo Tai-chi (Chine).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, France, Pologne, Royaume-Uni, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

136. Suite de la discussion sur la question grecque

Sur l'invitation du Président, M. Kahreman Ylli, représentant de l'Albanie, M. Athanassov, représentant de la Bulgarie, M. Dendramis, représentant de la Grèce, et M. Krasovec, représentant de la Yougoslavie, prennent place à la table du Conseil.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): La mesure conservatoire proposée par le représentant des Etats-Unis, et tendant à maintenir sur place un groupe de la Commission d'enquête en Grèce, est judicieuse. Elle ne peut avoir qu'un effet utile. La délégation belge votera en faveur de cette proposition.

En ce qui concerne l'aide financière sollicitée par la Grèce et la Turquie, la délégation belge estime que le Conseil n'a pas à statuer à ce sujet.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Monsieur le Président, nous ne savons pas très bien si nous sommes en train de discuter la déclaration primitive du représentant des Etats-Unis, la résolution des Etats-Unis, celle de l'Union soviétique, l'amendement proposé par le représentant de la Pologne ou la proposition du représentant de la Colombie. Tout le monde semble s'occuper de l'ensemble de ces textes sans suivre aucun ordre.

SALES AGENTS OF UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE
Editorial Sudamericana
S. A.
Calle Alsina 500
Buenos Aires

AUSTRALIA—AUSTRALIE
H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
Sydney

BELGIUM—BELGIQUE
Agence et Messageries de la
Presse
14-22 rue du Persil
Bruxelles

BOLIVIA—BOLIVIE
Libreria Científica y
Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
La Paz

CANADA—CANADA
The Ryerson Press
299 Queen Street West
Toronto

CHILE—CHILI
Edmundo Pizarro
Merced 846
Santiago

CHINA—CHINE
The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
Shanghai

COSTA RICA
COSTA-RICA
Trejos Hermanos
Apartado 1313
San José

CUBA—CUBA
La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
La Habana

CZECHOSLOVAKIA
TCHÉCOSLOVAQUIE
F. Topic
Národní Trida 9
Praha 1

DENMARK—DANEMARK
Einar Munskgaard
Nørregade 6
Kjøbenhavn

DOMINICAN REPUBLIC
REPUBLIQUE
DOMINICAINE
Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
Ciudad Trujillo

ECUADOR—EQUATEUR
Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
Guayaquil

FINLAND—FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskauskatu
Helsinki

FRANCE—FRANCE
Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
Paris V^e

GREECE—GRECE
"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
Athènes

GUATEMALA
GUATEMALA
José Goubaud
Goubaud & Cía. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
Guatemala

HAITI—HAITI
Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
Port-au-Prince

INDIA—INDE
Oxford Book & Stationery
Co.
Scindia House
New Delhi

IRAN—IRAN
Bangahe Piaderow
731 Shah Avenue
Teheran

IRAQ—IRAK
Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
Baghdad

LEBANON—LIBAN
Librairie universelle
Beirut

NETHERLANDS
PAYS-BAS
N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
s'Gravenhage

NEW ZEALAND
NOUVELLE-ZELANDE
Gordon & Gotch
Waring Taylor Street
Wellington

NORWAY—NORVEGE
Norsk Bokimport A/S
Edv. Storms Gate 1
Oslo

SWEDEN—SUEDE
C. E. Fritze's Kungl.
Hofbokhandel A.-B.
Fredsgatan 2
Stockholm

SWITZERLAND—SUISSE
Librairie Payot S. A.
Lausanne
.....
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
Zurich 1

SYRIA—SYRIE
Librairie universelle
Damascus

UNION OF SOUTH AFRICA
UNION SUD-AFRICAIN
Central News Agency Ltd.
Commissioner & Rissik Sts.
Johannesburg

UNITED KINGDOM
ROYAUME-UNI
H.M. Stationery Office
P.O. Box 569
London, S.E. 1

UNITED STATES OF
AMERICA
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
International Documents
Service
Columbia University Press
2960 Broadway
New York 27, N. Y.

YUGOSLAVIA
YUGOSLAVIE
Državno Preduzeće
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
Belgrade